



Conseil Municipal

Séance du 1er décembre 2012

Présents : MM. MICHEL Isabelle, DE TORQUAT Jean, GUYOT Estelle, LABBE Jean-Claude, LE MASLE Daniel, MAUGE Didier, POYAC Bernard et VAILLANT Gilberte.

Absents : BOULO Jean et TAILLY Raymond. (excusés).

Mme POYAC Bernard a été élu secrétaire de séance.

Diagnostic Eclairage Public

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan (SDEM) en date du 7 mars 2008, notamment l'article 2.3.2 relatif à la réalisation de toutes études techniques.

Vu la délibération n° 2009 – 044 du 3.12.2009 du comité syndical du SDEM, validant le plan de financement des diagnostics éclairage public.

Madame le Maire expose que pour aider les communes à mieux connaître leur parc d'éclairage public, à disposer en toute propriété des éléments caractéristiques de ce parc et à mieux maîtriser leurs consommations d'électricité, le SDEM propose depuis peu de conduire à l'échelle communale des diagnostics éclairage public.

Madame le Maire poursuit en détaillant que la prestation proposée par le SDEM qui consiste tout d'abord en la réalisation d'un inventaire détaillé du parc d'éclairage existant (armoires d'éclairage, réseau d'alimentation électrique et points lumineux), dont les données pourront ensuite être cartographiées et intégrées à un SIG mis à disposition des communes .

Il précise que cet inventaire est complété d'une analyse aboutissant à la proposition d'un schéma directeur de rénovation chiffré, tant en investissement qu'en fonctionnement y compris en économie d'énergie.

Madame le Maire indique enfin que le SDEM a passé à l'échelle du département, un marché à bons de commande permettant de proposer aux communes les prestations détaillées ci-avant.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- de solliciter le SDEM pour la réalisation d'un diagnostic du parc d'éclairage public de la commune avec le concours du bureau d'étude retenu
- de prendre en charge pour cette intervention un coût de 13€ HT par point lumineux. La dépense globale est susceptible d'être aidée par le SDEM, l'ADEME et le FEDER au minimum à 40% et au maximum à 80%.

Acquisition d'un logiciel pour la gestion des registres des délibérations, arrêtés, actes de notification et de publication

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune bénéficie avec JVS - MAIRISTEM d'un contrat de maintenance pour tous ces logiciels (comptabilité, emprunts, inventaire et élections).

JVS - MAIRISTEM nous propose un logiciel on-line "*Registres des Collectivités Locales*". Ce logiciel permet de gérer simplement tous les types de registre, en respectant scrupuleusement le dispositif réglementaire du 08/07/2010 et les recommandations de la circulaire du 14/12/2010, notamment la prise en compte de la nomenclature ACTES et comptabilité tiers de télétransmission des délibérations.

Le coût serait de 75,00 € (HT) pour la redevance annuelle de la licence, maintenance et assistance téléphonique. La téléformation sur le logiciel (installation, paramétrage et formation) s'élèverait à 255,00 € (HT).

Après lecture de la proposition financière et de la présentation du logiciel, le conseil municipal autorise Madame le Maire à le commander.

Gardiennage église 2012

Madame le Maire expose aux conseillers municipaux que l'indemnité de gardiennage des églises n'a pas été revalorisée cette année.

Sur proposition du Maire, et conformément aux directives ministérielles, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

- L'indemnité de gardiennage allouée au prêtre affecté à l'église de St Laurent sur Oust, reste fixée à la somme de 119,55 € pour 2012.

Indemnité de conseil au Receveur Municipal

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions d'attributions de l'indemnité au Receveur Municipal et la délibération prise en date du 22 octobre 2010.

Mr ERUSSARD Gilles nous a adressé le décompte de l'indemnité de conseil de l'exercice 2012. Décompte établi conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise madame le Maire à mandater l'indemnité de conseil, au taux de 100 %, pour un montant de 280,65 €.

Modification des statuts du Syndicat Intercommunal pour le Transport des élèves et le ramassage Scolaire de la Région de Malestroit

Madame le Maire présente à l'assemblée la délibération du Comité Syndical, prise en date du 23 octobre 2012, portant modification des statuts en son article 4 pour 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au lieu de 2 délégués titulaires.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve la modification de l'article 4 des statuts désormais rédigé comme suit :

“ Le Comité syndical comprend 1 délégué titulaire : Jean-Claude LABBE et 1 délégué suppléant : Raymond TAILLY, élus par le Conseil Municipal de chaque commune adhérente. ”

SIG par Extranet par la Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux la mise en place du SIG extranet et la délibération en date du 7 février 2012 décidant d'inscrire la dépense au Budget Primitif 2012 pour un montant de 309,52 €. Il faut également décider la durée d'amortissement pour ce bien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'amortir cette dépense sur une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2013.